



Evaluation Tle STSS: politiques et dispositifs en santé publique

(attention plusieurs réponses possibles pour certaines questions)



Question 1



Indiquer la proposition qui correspond à la définition de la santé selon l'OMS:

- A: absence de maladie ou de handicap
- B: niveau de santé satisfaisant de la population
- C: état de complet bien être physique, mental et social et qui ne consiste pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité

Question 2



La définition de la santé de l'OMS correspond à :

- A: la définition de la santé individuelle
- B: la définition de la santé publique



Organisation mondiale de la Santé

Question 3:



La santé publique:

- A: est la santé d'un individu
- B: concerne la santé d'une population
- C: est de la responsabilité de l'individu
- D: est de la responsabilité de la collectivité

Question 4:



Une priorité de santé publique se caractérise uniquement grâce à l'épidémiologie analytique:

- A: Vrai
- B: Faux

Question 5:



Un déterminant c'est un:

- A: Un facteur de risque qui influence de manière négative l'état de santé d'une population
- B: Un élément qui influence de manière négative ou positive l'état de santé d'un individu



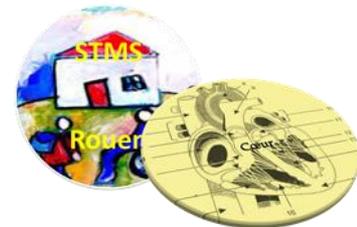
Question 6

La loi de HPST (Hôpital, Patient, Santé, Territoire)
date de:

- A: 1902
- B: 2009
- C: 2004

Hôpital
Patients
Santé
Territoires

Question 7:



La DGS pilote au niveau régional la politique de santé:

- A: Vrai
- B: Faux



Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes

Question 8:



Les ARS ont un rôle consultatif dans la mise en place de la politique de santé au niveau régional:

- A: Vrai
- B: Faux

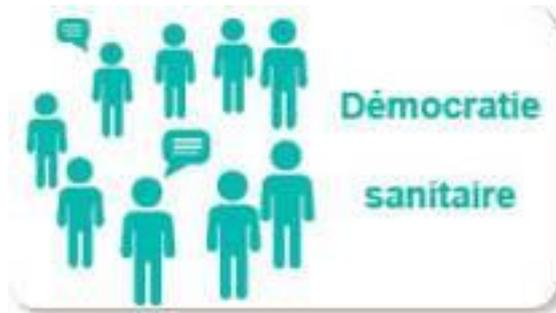


Question 9 :



La démocratie sanitaire a été instauré par la loi
du :

- 1: 3/12/1958
- 2: 4/03/2002
- 3: 2/01/2002



Question 10:



Les CRSA sont des instances de démocratie
sanitaire:

- A: Vrai
- B: Faux



Question11



L'OMS n'a aucune influence sur les politiques de santé nationale:

- A: Vrai
- B: Faux

Question 12



Les lois de santé publique en France doivent tenir compte du règlement sanitaire international imposé par l'OMS

A : Vrai



B : Faux

Question 13



L'éducation à la santé et la promotion sont les deux seuls principes d'intervention en santé publique.

- A: VRAI
- B: FAUX



Question 14



La vaccination appartient à:

- A La prévention primaire
- B La prévention secondaire
- C La prévention tertiaire



Question 15



Quel est le niveau de prévention qui permet de réduire l'incidence et les facteurs de risque d'une maladie?

- A. Le niveau tertiaire
- B. Le niveau primaire
- C. Le niveau secondaire

Question 16



Sur quels principes reposent la promotion de la santé?

- A. Rendre le patient acteur de sa santé
- B. Responsabiliser le patient face à sa santé
- C. Faire une promotion sur les fruits et légumes

Question 17



Quel est le principal acteur chargé de la veille sanitaire au niveau national?

- A. ARS
- B. SNCF
- C. INVS

Question 18



L'INVS est l'acteur principal chargé de détecter le plus rapidement possible tout événement inhabituel qui peut altérer l'état de santé de la population au niveau national:

1. VRAI
2. FAUX





MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



FIN

